



Convention relative aux droits des personnes handicapées

Distr. générale
5 novembre 2009
Français
Original: anglais

Comité des droits des personnes handicapées

Deuxième session

Compte rendu analytique de la première partie (publique)* de la 2^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le lundi 19 octobre 2009, à 15 heures

Président: M. Al-Tarawneh

Sommaire

Rapport du Président sur les activités menées entre la première et la deuxième session du Comité (*suite*)

* Le compte rendu analytique de la deuxième partie (privée) de la séance est publié sous la cote CRPD/C/SR.2/Add.1.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La réunion est ouverte à 15 h 10.

Rapport du Président sur les activités menées entre la première et la deuxième session du Comité (suite) (CRPD/C/2/CRP.4)

1. **M^{me} Maina** dit qu'elle a assisté à une réunion du *Commonwealth Disability Forum* en Ouganda, à l'occasion de laquelle a été examiné le rôle du Comité dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Elle donnera de plus amples précisions au secrétariat pour inclusion dans le rapport.
2. **M. Ben Lallahom** dit qu'il a participé à un séminaire international en Tunisie consacré à l'accès des personnes handicapées aux technologies numériques, auquel ont assisté des représentants de 40 pays. La nouvelle Convention, au sujet de laquelle il a donné une conférence, a fait l'objet d'un vaste débat. Les discussions ont notamment porté sur le droit des personnes handicapées d'accéder à la formation. M. Ben Lallahom a donné au secrétariat des précisions sur le séminaire à inclure dans le rapport.
3. **M. Torres Correa** dit qu'un atelier consacré à la Convention et à sa mise en œuvre s'est tenu dans l'ensemble des 24 provinces de l'Équateur, et qu'y ont assisté des représentants des autorités municipales et de l'appareil judiciaire. La mise en œuvre de la Convention fait déjà partie de la politique de l'État en Équateur. En outre, le Réseau d'Amérique latine pour les personnes handicapées, dont il est Président, a tenu une réunion en El Salvador en juillet 2009, à laquelle ont participé des représentants de la société civile du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et d'El Salvador. À l'issue de la réunion, les participants se sont notamment engagés à constituer un comité régional pour les pays d'Amérique centrale afin de promouvoir les objectifs de la Convention et d'accroître le nombre de ratifications. Des efforts utiles pourraient continuer à être déployés pour faire mieux connaître la Convention dans les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, par l'intermédiaire des réseaux existants.
4. **M. Kőnczei** dit qu'il a été invité à Dublin en avril 2009 et à Belfast en juin 2009 pour faire un exposé sur la teneur et l'importance de la Convention.
5. **Le Président** dit qu'il a fait, lors d'une récente réunion du Réseau européen pour le tourisme accessible, un exposé à propos de l'impact sur le tourisme de l'accessibilité de cette activité aux personnes handicapées et sur le rôle du Comité dans la promotion de cette accessibilité. Lors de la réunion, il a encouragé tous les États membres de l'Union européenne à ratifier la Convention. À l'Université de technologie de Vienne, il a présenté un document relatif aux activités du Comité dans le domaine de l'accessibilité et a reçu, au nom de celui-ci, un prix en récompense de sa remarquable contribution.
6. Le rapport doit également contenir des informations sur l'exposé par le Comité de son action en faveur des enfants handicapés lors du séminaire tenu en octobre 2009 à l'occasion du vingtième anniversaire du Comité des droits de l'enfant.
7. **M^{me} Cisternas Reyes** estime qu'il serait utile de faire figurer dans le rapport des exemples d'activités à caractère général qui ne portent pas spécifiquement sur les personnes handicapées et lors desquelles la Convention a été évoquée aux fins de faire mieux connaître cet instrument. Par exemple, elle a récemment participé au Congrès mondial de science politique où elle a présenté pour la première fois la question des droits des personnes handicapées.
8. **M. Ben Lallahom** dit qu'il a présenté un document à l'occasion d'un séminaire de l'Union européenne tenu en Tunisie sur les moyens de faciliter l'accès des personnes handicapées à la justice, dans lequel il a attiré l'attention des participants sur les dispositions de la Convention.

9. **Le Président** convient que les informations concernant toutes les activités menées aux niveaux local, national et régional pour promouvoir la Convention et de sensibiliser le public à cet instrument doivent figurer dans le rapport.

10. *Le rapport est adopté.*

La partie publique de la séance est levée à 15 h 20.